



Reprise suite arret maladie non professionnelle

Par **Ijes**, le **03/03/2009** à **16:34**

Bonjour,

je suis en arrêt maladie depuis 05/2007, j'ai fait un malaise au volant de ma voiture, j'ai eu la trouille de ma vie et depuis je fais un blocage au volant crise de panique parfois je tombe dans les pommes. Mon travail se trouve à 30 kms de chez moi et en plus du blocage en voiture je suis incapable de prendre le bus ou le train.

je suis suivi psychologiquement et sous antidépresseur ce qui n'améliore rien mais je suis les conseils du médecin de la secu.

à mon dernier rdv avec le médecin de la secu, il a été décidé que la secu arrêtera de m'indemniser à compter du 22 mars car je ne suis pas invalide je peux exercer mon travail chez moi. je contacte donc mon employeur afin de lui proposer du télétravail ce qui ne lui convient pas. je pourrais également lui demander de me muter à côté de chez moi sous réserve qu'il y ait des postes de dispo et enfin je demande une pré-visite au médecin du travail afin d'être déclarée inapte (selon avis du médecin de la secu) si je suis déclarée inapte pouvez-vous m'en dire plus sur le licenciement pour inaptitude

Merci d'avance

Par **julius**, le **03/03/2009** à **17:48**

Bonjour:

<http://www.travail-solidarite.gouv.fr/informations-pratiques/fiches-pratiques/sante-conditions->

travail/consequences-inaptitude-du-salarie.html?var_recherche=licenciement%20inaptitude